



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission du développement régional*

---

**2010/2245(INI)**

11.2.2011

## **PROJET D'AVIS**

de la commission du développement régional

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

sur une Union pour l'innovation: transformer l'Europe pour le monde de  
l'après-crise  
(2010/2245(INI))

Rapporteure pour avis: Danuta Maria Hübner

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission du développement régional invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne que c'est au niveau régional que la question de l'innovation peut être traitée le plus efficacement, la proximité physique favorisant les partenariats entre des acteurs tels que les universités, les organismes de recherche et le secteur de l'industrie; constate que dans le domaine de la technologie, les entreprises les plus dynamiques ne se trouvent pas dans les capitales ou à proximité de celles-ci mais près des universités les plus innovantes;
2. souligne qu'il importe que les décideurs, au niveau régional, aient pleinement conscience du potentiel de croissance économique que les activités de recherche et d'innovation offrent à toutes les régions; note à cet égard que même les régions dépourvues d'universités et de centres de recherche devraient être en mesure de développer leurs propres capacités d'innovation;
3. estime que les efforts d'innovation non technologique doivent être renforcés et que, dans ce contexte, il convient de diffuser les meilleures pratiques relatives à ce type d'innovation ainsi que préciser les règles et les conditions régissant l'accès aux financements de l'Union;
4. souligne la nécessité de détecter les "innovateurs endormis"; souligne que les organisations intermédiaires jouent un rôle majeur dans la détection des "innovateurs endormis", la mise en place de mesures d'incitation, la prestation de conseils et le soutien à l'innovation; estime qu'il convient de renforcer ces organisations et d'élaborer à leur intention un programme visant à améliorer la formation, les qualifications et l'expertise;
5. souligne la nécessité de renforcer les connexions entre les instruments budgétaires de l'Union et les financements de la BEI; reconnaît l'effet de levier potentiel de ces sources de financement en matière d'investissement et demande à ce qu'elles soient renforcées, notamment à l'égard de JEREMIE et JESSICA;
6. se félicite de la proposition de mettre en place des partenariats européens d'innovation, en tant qu'instruments aptes à réunir les acteurs intéressés dans les divers secteurs et domaines politiques, au-delà des frontières, en vue d'accélérer les innovations et répondre ainsi aux défis sociétaux majeurs; note que les partenariats et les instruments de politique régionale destinés à relever ces défis devraient être mieux coordonnés, et que les partenariats devraient tirer profit de l'expérience acquise avec les initiatives nationales et régionales similaires existantes;
7. souligne qu'il convient de mobiliser tout le potentiel d'innovation des régions de l'Union afin de réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020 en termes de croissance intelligente, durable et inclusive, et souligne que relever ce défi doit constituer une des priorités majeures de la future politique régionale.